



**HAL**  
open science

# Les réalités historiques et socioculturelles du péril de la mixité au sein des élites franco-mauriciennes dépeintes à travers l'univers romanesque

Bruno Cunniah

► **To cite this version:**

Bruno Cunniah. Les réalités historiques et socioculturelles du péril de la mixité au sein des élites franco-mauriciennes dépeintes à travers l'univers romanesque. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Elites dans les pays de l'Indianocéanie (XVIIIe-XXe siècles), 13, pp.253-265. hal-03271031

**HAL Id: hal-03271031**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271031>**

Submitted on 25 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les réalités historiques et socioculturelles du péril de la mixité au sein des élites franco-mauriciennes dépeintes à travers l'univers romanesque

Bruno Cunniah  
Associate Professor  
Université de Maurice

La problématique des élites franco-mauriciennes a toujours été frappée d'un désintérêt relatif de la part des sciences sociales. Si nous mettons de côté les travaux de Tijo Salverda<sup>564</sup> Catherine Boudet<sup>565</sup>, les thèses de Zibya Issack<sup>566</sup>, d'Astrid de Gentile<sup>567</sup> et quelques articles épars, nous nous retrouvons devant un désert académique. La raison principale de cet état des lieux se rapporte à la volonté politique du gouvernement mauricien, quelle que soit son idéologie politique. La stratégie mise en place se base sur un accaparement de l'histoire par les politiques, en privilégiant certains registres mémoriels par rapport à d'autres. Sur un plan chronologique, le premier de ces registres se rapporte à la colonisation qui sera à l'origine de l'Isle de France, à laquelle s'identifient les Franco-Mauriciens et une partie de la population créole, celle qui est la moins métissée. Le deuxième registre est relatif à la mémoire de l'esclavage, à laquelle s'identifie la partie africaine de la population mauricienne, généralement connue sous l'appellation « Créole ». Quant au troisième registre, celui relatif à la mémoire de l'engagisme, il se réfère aux immigrants d'origine indienne.

Depuis quelques années, nous sommes témoins d'une tentative délibérée de la part des autorités de laisser de côté la mémoire de la colonisation fondatrice. Aussi, l'accent est mis sur la mémoire de l'engagisme ainsi que sur la mémoire de l'esclavage. Comme preuve de cela, il suffit d'examiner comment les dossiers relatifs à l'inscription des sites mauriciens au patrimoine mondial de l'UNESCO ont été traités. Le premier lieu désigné pour faire partie du patrimoine mondial a été le Jardin des Pamplemousses, créé en 1735 par le français Pierre Poivre. Ce jardin, connu des botanistes pour ses cinq cents espèces rares, n'est aujourd'hui malheureusement toujours pas sur la liste du patrimoine de l'humanité. Par contre, le second lieu à être considéré, nommément le Morne Brabant, lieu synonyme de l'esclavage, y figure depuis 2008. Or, ce dossier est passé après celui de

<sup>564</sup> Tijo Salverda, *The Anthropology of Curiosity*. <http://www.tijosalverda.nl/> – Consulté le 17 novembre 2015.

<sup>565</sup> Catherine Boudet. Le Site officiel de Catherine Boudet : <http://catherineboudet.weebly.com/articles-scientifiques.html> – Consulté le 17 mars 2015.

<sup>566</sup> Zibya Issack, *L'univers des Franco-Mauriciens : au cœur d'une étude portant sur Le bal du dodo, À l'autre bout de moi, La quarantaine, et L'homme qui penche*. Université de Maurice, 2015. (Non publiée).

<sup>567</sup> Astrid de Gentile, *Les Franco-Mauriciens : étude ethno-géographique. Évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice*. Université de Bordeaux, 1997. (Non publiée).

*l'Aapravasi Ghat*, lieu de débarquement des engagés majoritairement d'origine indienne. Grâce à une débauche de moyens sans précédent de la part du gouvernement à majorité hindoue, *l'Aapravasi Ghat* sera classé au patrimoine de l'UNESCO dès le 12 juillet 2006, c'est-à-dire deux ans avant le Morne Brabant. Quant au Jardin des Pamplemousses, il est loin d'être classé au patrimoine de l'humanité. Pire, il a été rebaptisé et est aujourd'hui connu sous le nom de *Sir Seewoosagur Ramgoolam Botanical Gardens*, ce qui constitue l'exemple par excellence de l'appropriation d'un lieu associé à une communauté particulière par le groupe ethnique dominant sur le plan politique.

Ainsi, la mémoire de la colonisation fondatrice, nommément, celle à laquelle s'identifient les Franco-Mauriciens de même qu'une certaine frange des gens de la population métissée, est occultée. Voilà ce qui explique, en partie, pourquoi la problématique des élites d'origine française demeure un sujet qui est très peu abordé. Cette faiblesse qui existe sur le plan des sciences sociales est d'autant plus étonnante que les travaux historiques et politologiques n'ont pas cessé de souligner le rôle central des élites franco-mauriciennes dans le développement économique, social, racial et linguistique de l'île. S'il ne fait aucun doute que les élites franco-mauriciennes ont joué un rôle capital dans le développement de l'île, il n'empêche que cette communauté est toujours l'objet de critiques de plus en plus fortes. On lui reproche le fait de concentrer le pouvoir économique entre les mains d'un cercle restreint de personnes. Cela cadre avec les remarques de Rajandra Paratian, qui par rapport au patrimoine foncier, écrit : « Si nous admettons que les usiniers-planteurs, en tant qu'un groupe à part entière, et les planteurs-proprétaires cultivant plus de 50 hectares forment partie de la grande propriété mauricienne, nous constatons que celle-ci représente 0,21 % et contrôle 61,9 % de la superficie plantée de cannes. Cette spécificité décerne à l'île Maurice le record mondial de la plus grande concentration de propriété foncière aux mains d'un groupuscule terrien »<sup>568</sup>.

Dans le même ordre d'idée, il faut faire ressortir que la plus grande banque privée de l'île est aux mains de la communauté franco-mauricienne. Construite avec les fonds reçus de gouvernement britannique comme compensation à la suite de l'abolition de l'esclavage dans l'île, voilà une institution qui historiquement a toujours employé des Franco-Mauriciens, de même qu'une partie de la population générale (créole), bien que cela ait quelque peu évolué vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Opposée à la *State Bank* qui appartient, comme son nom l'indique, à l'Etat mauricien, la *Mauritius Commercial Bank* (MCB) est, de nos jours, une institution incontournable de la vie financière du pays. De ce fait, elle demeure le symbole de la puissance de la communauté franco-mauricienne sur la vie économique du pays.

---

<sup>568</sup> Rajandra Paratian, *La république de l'île Maurice : dans le sillage de la délocalisation*. Paris : L'Harmattan, 1994, p. 40-41.

Il en est tout autrement dans le domaine de la culture, où les manifestations d'origines françaises n'ont que très peu d'échos dans la vie quotidienne. D'ailleurs, sans l'Institut Français de Maurice, le public mauricien ne serait quasiment jamais exposé à ce qui constitue la culture française contemporaine. Une illustration de ce manque d'intérêt de l'Etat en général pour la culture française peut être vue dans les célébrations relatives au centenaire de la Grande Guerre. La conférence suivie d'une projection de film qui a eu lieu, comme d'habitude, à l'Institut Français de Maurice, n'ont été suivies d'aucune autre manifestation conséquente. Cela est regrettable dans un pays qui a quand même participé à la Première Guerre mondiale, aussi bien à titre privé que sur le plan officiel, avec le *Mauritius Labour Bataillon*.

Ce constat culturel alarmant nous amène au domaine littéraire où il existe, toutes proportions gardées, très peu de textes qui évoquent les élites franco-mauriciennes. Le roman le plus complet sur cette communauté est, sans conteste, *Le Bal du dodo* de Geneviève Dormann, qui a reçu le Grand Prix du roman de l'Académie française en 1989. Sujet de controverses lors de sa sortie de la part d'une frange de la communauté franco-mauricienne, le roman nous offre un panorama des mœurs et des coutumes d'une société on ne peut plus restreinte, qui se compose de plus ou moins 4000 descendants de Français envoyés par le Roi de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. À travers l'histoire de la famille de Carnöet, l'auteur nous fait découvrir des normes sociales strictes et souvent désuètes, la culmination desquelles se cristallise dans le fameux bal du *Dodo Club*, l'une des organisations les plus sélectives au monde, fondé le 12 juillet 1928, pour servir exclusivement la jeunesse franco-mauricienne.

Un autre roman qui cerne avec précision les subtilités de l'élite franco-mauricienne est celui de Marie-Thérèse Humbert intitulé *À l'autre bout de moi*. Ce texte, qui reçoit le Grand Prix des lectrices d'*Elle* en 1979, nous offre un panorama complet des hiérarchies sociales en vigueur dans l'île vers la fin de siècle dernier. Centrée autour de la vie de deux jeunes filles métisses qui appartiennent à la population générale, l'intrigue nous dévoile à quel point la couleur de la peau est un objet de psychose à l'île Maurice. Au sommet de cette pyramide de la couleur, nous retrouvons les élites franco-mauriciennes, dont la légitimité ne saurait être discutée. Ensuite viennent les métis d'origines diverses qui ont une relation très ambiguë envers la communauté franco-mauricienne. Ici, la haine côtoie l'envie au sein d'un univers régi par le préjugé de couleur. Contrairement au *Bal du Dodo* qui nous dépeint les élites blanches de l'intérieur, le roman de Marie-Thérèse Humbert propose une vision extérieure à travers les yeux de deux jumelles, Nadège et Anne Morin. Ici, il est impératif que nous fassions ressortir qu'aucune des auteures de ces roman ne sont domiciliées dans l'île. Si Marie-Thérèse Humbert a des origines mauriciennes, ce n'est pas le cas de Geneviève Dormann. Les deux écrivaines écrivent de la métropole, ce qui est indicatif du vide culturel qui entoure la communauté franco-mauricienne au sein de l'île Maurice.

À travers les romans de Dormann et de Humbert évoqués précédemment, cette étude se propose de faire la lumière sur les enjeux auxquels sont confrontées les élites franco-mauriciennes. Pour ce faire, il nous faudra démontrer comment les identités sont des constructions « déterminées par les situations dans lesquelles elles sont érigées, par les rapports de pouvoir qui sont alors noués et les efforts entrepris pour les modifier »<sup>569</sup>. En d'autres termes, on ne peut comprendre les diverses forces qui gouvernent les relations sociales entre les élites franco-mauriciennes et les autres composantes de la population sans se référer à l'histoire de la colonisation de l'île. Tous les enjeux qui sont donc exposés dans les romans ne prennent de sens qu'à la lumière des relations de pouvoir au sein d'un espace historique précis. Dans l'ensemble, l'identité des élites franco-mauriciennes demeure plus ou moins stable pendant la période de l'esclavage. Rien ne changera véritablement avec la prise de l'île par les Anglais. Il en sera de même avec l'abolition de l'esclavage en 1835 et le remplacement des esclaves par les engagés d'origine indienne.

L'hégémonie de la culture européenne ainsi que la position dominante du « Blanc » dans l'île ne sera menacée qu'au vingtième siècle, avec l'apparition d'autres élites issues des groupes subordonnés de la société coloniale. Alors qu'au sein même de la communauté franco-mauricienne va commencer un mouvement qui consiste à concentrer le pouvoir sucrier dans les mains de quelques grandes familles, l'administration britannique va instituer un système de partage du pouvoir (*power sharing*). Suite à un processus d'élitisation des différentes forces communales en présence, des négociations auront lieu vers 1947 pour que chaque acteur trouve sa place sur l'échiquier politique et économique. Sur un plan institutionnel, il est à noter que dès les recensements de 1846, le groupe « Blanc » disparaît de la catégorisation administrative. Le voilà désormais classifié dans la catégorie « Population générale ». Le comble de l'ironie, c'est que cette élite se retrouve classifiée dans la même catégorie administrative que les anciens esclaves ! Dans l'ensemble, sous l'administration britannique (1810-1968), les élites franco-mauriciennes seront graduellement privées de leur position dominante au sein de la société insulaire. En effet, de dominants pendant la colonisation de l'île, les voilà réduits à une simple minorité sans véritable pouvoir politique, et cela malgré leur puissance économique qui demeure inégalée. Cantonnées dans un rôle mineur sur le plan politique et social, ces élites n'auront d'autres choix que d'effectuer un repli communautaire. C'est justement ce qu'explorent les deux romans à l'étude : le mode et les conséquences de ce repli communautaire.

---

<sup>569</sup> Denis Constant Martin, « Des identités en politiques », *Revue Française de Science Politique*. Paris : Presses de la FNSP, 42(4), 1992, p. 583.

## Franco-Mauricien

Suivant l'ancienne dénomination relative à la période qui correspond à l'existence de l'esclavage à l'Isle de France, les colonisateurs français se sont toujours définis comme « Blancs ». Quand l'île passe sous contrôle anglais à partir de 1810, l'appellation de « Français » ou « Créole », par opposition aux autres composantes de la population, et plus particulièrement les Britanniques, est utilisée. C'est Hervé de Rauville qui, en 1908, sera le premier à employer le terme « Franco-Mauricien »<sup>570</sup>, terme bien évidemment calqué sur celui « d'Indo-Mauricien » qui est utilisé par l'administration britannique pour désigner les engagés d'origine indienne. Dans les romans à l'étude, le terme est employé couramment, mais petit à petit se dégage une hiérarchie. En effet, vu que la communauté franco-mauricienne n'est pas homogène, il va de soi que nous pouvons en extraire une hiérarchie qui serait plus représentative de la réalité.

En première position, nous avons le franco-mauricien qui se trouve au sommet de la pyramide. Dans *À l'autre bout de moi*, ce personnage est incarné par Pierre Augier, l'homme désiré par Anne, la métisse : « Il était blond et c'est la première chose qui me frappa en lui, d'une blondeur vigoureuse de Blanc colonial (...) J'enviais Pierre, j'enviais cette race de grands enfants musclés, habituée à être servie et à bien vivre, poussant avec insouciance sur l'engrais du travail noir et indien. Là, on naissait traditionnellement riche, traditionnellement beau, traditionnellement arrogant. On naissait pour être maître »<sup>571</sup>.

Anne, cette jeune métisse avec cette goutte de sang indien mêlée à du sang français, trouve en cet homme tout ce qu'elle n'est pas. Elle désire ce qu'elle n'a pas. Aussi, on finit par se demander ce qu'Anne désire véritablement : est-ce l'amour de Pierre ou est-ce la pureté raciale de ce dernier ? En effet, dans cette société créole où les élites franco-mauriciennes n'ont rien perdu de leur superbe, la pureté du sang demeure une source d'admiration, voire d'envie, car elle est synonyme de grandeur. Évoquant l'élite blanche, Anne, la narratrice parle de « race privilégiée que la seule clarté de [sa] la peau suffirait à la placer au-dessus du commun »<sup>572</sup>. Au « Blanc », on pardonne tout : sa bêtise, son ignorance, sa méchanceté. Pourvu qu'il soit blanc. Cela, Anne ne peut le supporter mais il est déjà trop tard. Depuis sa plus tendre enfance, elle a intégré ce concept.

L'intrigue du *Bal du dodo* se déroule dans le milieu franco-mauricien. Aussi, il ne fait aucun doute que les familles qui y sont décrites nommément, les de Carnôet et Hauterive, font partie des élites. La clé du maintien de la pureté se trouve dans l'interdiction formelle des mésalliances. Ainsi, malgré une passion dévorante pour une touriste française, Loïc de Carnôet ne peut l'épouser car c'est « le genre de femmes que l'on n'épousait pas dans son

<sup>570</sup> Hervé de Rauville, *L'île de France contemporaine*. Paris : Nouvelle Librairie Nationale, 1908, p. 32.

<sup>571</sup> Marie-Thérèse Humbert, *À l'autre bout de moi*. Paris : Stock, 1979, p. 93.

<sup>572</sup> *Ibid.*, p. 22.

milieu »<sup>573</sup>. Plus tard, la décision de son frère Yves d'épouser une étrangère est perçue comme une grave crise au sein de la famille Carnôt : « Elle lui rappelait que les Carnôt, comme les Hauterive dont il procédait, ces deux familles parmi les plus anciennes et le plus honorables de Maurice, avaient su rester françaises, malgré un siècle d'occupation britannique. Aucun d'eux n'avait songé à épouser une personne anglaise »<sup>574</sup>.

Ici, on serait en droit de se demander ce qui se cache derrière une si grande hostilité des élites franco-mauriciennes envers une alliance avec une Anglaise. Il existe plusieurs raisons à cela, et la première remonte à la prise de l'île par les Britanniques. Le Traité de Capitulation du 3 décembre 1810 consacre le passage de l'Isle de France sous administration britannique. Lors du traité signé par les deux généraux britannique et français, Abercrombie et Decaen, il est stipulé que les habitants pourront conserver leurs biens ainsi que religion, leurs lois et leurs coutumes. Or, le 18 décembre de cette même année, le gouverneur britannique, Sir Robert Townsend Farquhar, proclame l'obligation pour les colons français de prêter serment d'allégeance au Roi d'Angleterre. Il va de soi qu'un tel geste signifie le renoncement à la France et l'adoption de la citoyenneté britannique. Aussi, ceux qui refusent cette nouvelle condition seront expulsés de l'île. Cette proclamation sera, bien entendue, rejetée par les Français dans l'île. Néanmoins, l'administration britannique ne bougera pas, si ce n'est pour accorder un délai de deux ans pour signer la prestation de serment. À la suite de cela, un bon nombre de colons quittera l'île. Ceux qui restent le font surtout pour des motifs économiques. L'élite franco-mauricienne du début du XIX<sup>e</sup> siècle assume donc une position ambiguë qui est celle de sujets britanniques qui demeurent des Français de cœur.

Une deuxième raison qui serait à l'origine de l'antagonisme des élites franco-mauriciennes envers le gouvernement britannique est liée à la perspective de l'abolition de l'esclavage. En 1825, débute une phase de prospérité économique pour d'île, de par une expansion dans la politique d'exportation du sucre. Or, une telle croissance demande un surcroît de main d'œuvre. Cependant, dès 1823, il est déjà question de l'abolition de l'esclavage dans l'île. Les manœuvres de l'*Anti-Slavery Society*, soutenues par son organe de presse, l'*Anti-Slavery Reporter*, va conduire à une réaction de taille de la part des élites franco-mauriciennes. En 1832, Adrien d'Epinay lance *Le Cernéen*, le premier journal de l'île. Cet organe de presse va, d'un côté, militer pour les droits des élites franco-mauriciennes (rattachées à la nationalité britannique), et de l'autre, il va s'efforcer de légitimer les droits du sol des planteurs d'origines françaises. La confrontation durera des années avec, entre autres, une grève générale de la population d'origine européenne, ainsi que des actions de résistance et de boycott contre l'administration

---

<sup>573</sup> Geneviève Dormann, *Le Bal du dodo*. Paris : Livre de Poche, 2001, p. 39.

<sup>574</sup> *Ibid.*, p. 71.

anglaise<sup>575</sup>. Il n'empêche que malgré tout, la fin de l'esclavage sera proclamée le 1<sup>er</sup> février 1835, accompagnée d'une compensation financière pour les propriétaires d'esclaves.

Une troisième et dernière raison qui justifie la méfiance historique des élites franco-mauriciennes à l'égard de l'administration anglaise est due à la politique d'anglicisation qui est mise en place dans l'île. Dès 1839, nous assistons à l'utilisation de la langue, anglaise aussi bien dans les institutions éducatives que dans les tribunaux. Ainsi, l'anglais devient obligatoire au sein du Collège Royal, cette institution de prestige fréquentée par l'élite franco-mauricienne de sexe masculin. Cette tendance atteint son apogée en 1847 quand l'anglais remplace définitivement le français dans les institutions judiciaires de l'île. Comme lors de l'abolition de l'esclavage, les membres du barreau mauricien vont s'appuyer sur les conditions du Traité de Capitulation du 3 décembre 1810 (article 8) pour dénoncer l'atteinte à l'utilisation de la langue française, mais rien ne pourra freiner les ambitions britanniques. Derrière cette politique d'anglicisation se cache, en réalité, un désir d'avantager les deux groupes socio-économiques en rivalité avec les élites franco-mauriciennes, nommément les Britanniques et les gens de couleur. Dans l'ensemble, l'introduction de l'anglais dans différents services gouvernementaux donne l'occasion aux membres d'autres communautés d'occuper des postes traditionnellement réservés à des franco-mauriciens. Ainsi, l'utilisation de l'anglais permet une démocratisation du service civil. Face à une telle politique, la langue française devient un moyen de différenciation entre la communauté franco-mauricienne et les métis, qui sont les grands bénéficiaires de la politique d'anglicisation. Dans ce contexte, la langue française devient un élément identitaire primordial pour les élites blanches. D'ailleurs, cela se matérialisera dans la création d'écoles secondaires privées fréquentées par l'élite franco-mauricienne. Cependant, tout n'est pas si clairement défini. Lors du mouvement pour la rétrocession de l'île à la France, bon nombre de métis rejoindront le camp des rétrocessionnistes avec, comme point commun, la défense de la langue française.

Dans *Le Bal du dodo*, il n'est pas question de déroger à la règle, car toute transgression représente une menace pour le maintien de l'élite. D'ailleurs, les témoignages d'hostilité envers Maureen, l'anglaise, la femme d'Yves de Carnöet, ne manquent pas. C'est particulièrement le cas d'un membre « légitime » de la famille de Carnöet, Thérèse, l'épouse de Loïc, qui ne voit pas d'un bon œil l'amitié profonde qui lie son fils à Bénie, sa cousine, la fille de Maureen. Aussi, quand elle surprend les deux adolescents dans une position compromettante, elle laisse échapper son mépris des Anglais : « Avec cette putain, cette sale petite putain, haletait Thérèse, cette putain comme sa mère anglaise »<sup>576</sup>. Il faut dire que les allusions hostiles envers tout

<sup>575</sup> Vijaya Teelock, *Bitter Sugar. Sugar and Slavery in the 19<sup>th</sup> Century Mauritius*. Mauritius: MGI, 1998, p. 118.

<sup>576</sup> G. Dormann, *op. cit.*, p. 34.

ce qui vient de la Grande Bretagne sont assez communes dans le texte de Dormann : « L'Angleterre honnie était bonne quand il s'agissait d'y prendre des diplômes »<sup>577</sup>. Notons aussi qu'en tant que farouche défenseuses de la pureté linguistique, les élites ne tolèrent pas l'usage de l'anglais. Ainsi, la grand-mère de Bénie refuse que sa petite fille se réfère à elle par le nom de « *granny* ». Au-delà de ces petits détails, il faut comprendre le désir des élites franco-mauriciennes de rester pures, car cela tient d'une question d'honneur. En effet, l'ajout d'une Anglaise à la généalogie des Carnöet constitue une tache indélébile : « Et impossible, désormais, de clamer fièrement que jamais sang britannique ne s'était mêlé à celui de la famille »<sup>578</sup>.

Dans la hiérarchie des élites blanches, en deuxième position juste après le « Grand Blanc », arrive le Franco-Mauricien quelque peu excentrique ou moins favorisé sur le plan financier. Ce type d'individu est toléré en tant qu'exception, car il fait quand même partie de la famille, rempart suprême contre l'invasion de l'étranger. Du moment que ces marginaux n'entraînent pas de scandales trop éclatants par leurs extravagances, ils sont admis au sein des élites. Geneviève Dormann expose le cas de deux lesbiennes bien nées qu'on a fini par inviter comme on le ferait d'un couple ordinaire. Aussi, « on ne s'effarouche pas trop, non plus, de l'homosexualité de quelques rejetons de bonne famille dont les débordements restent discrets »<sup>579</sup>. Dans *Le Bal du dodo*, nous retrouvons une liste d'excentriques « tolérables », et parmi ceux-là, il y a le nom de Malcolm de Chazal ou du poète Robert-Edward Hart. Cependant, l'excentrique qui dérange le plus certains membres de la famille Carnöet est sans conteste l'oncle de Bénie, Gaëtan Cheynade. Voilà un homme cultivé, membre par excellence de l'élite blanche qui, un beau jour, décide de tout laisser, femme, enfants et situation, pour une vie d'errance. Cependant, si sa caste le considère comme un fou, cela ne veut nullement dire qu'il est abandonné d'elle. Bien qu'il soit devenu infréquentable, sa famille lui verse une rente mensuelle pour subvenir à ses besoins. Voilà un exemple concret de la solidarité des élites franco-mauriciennes envers les siens.

### Les marqueurs identitaires

Face au processus d'élitisation, d'autres groupes issus de l'immigration et dont l'implantation est favorisée par l'administration britannique, les élites franco-mauriciennes, se doivent de réagir. La réaction immédiate donnera lieu à un repli identitaire dérivé entièrement de l'histoire et de la culture française. Les élites franco-mauriciennes ont en commun une histoire commune, celle de la colonisation française. Cependant, au-delà de ce droit du sol, il existe une filiation avec la France qui leur est indispensable pour maintenir leur identité. C'est dans ce contexte que la photo d'un château paysan à grosses tourelles du XVI<sup>e</sup> siècle est fièrement exhibée dans le

<sup>577</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>578</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>579</sup> *Ibid.*, p. 109.

bureau du grand-père Jean-Louis de Carnöet avec l'inscription : « Ancien château des Carnöet (Côtes-du-Nord), photo prise par mon père en 1903, lors de son voyage en France »<sup>580</sup>. Bien que cette propriété n'appartienne plus à la famille depuis la Révolution, elle témoigne, néanmoins, de l'authenticité de ses origines. Des décennies après, dans une île du bout du monde, rien n'a changé par rapport à l'importance des ancêtres. Nous avons un exemple de ce lien aux ancêtres à travers le rêve de Bénie, dans lequel elle rencontre son grand-oncle, Paul de Hauterive, qui lui indique où se trouve le trésor de Bertrand Geoffroy, le capitaine de la *Railleuse*. Dans l'univers des élites franco-mauriciennes, plus tôt est l'arrivée dans l'île, plus grand en est le prestige : « La date d'arrivée d'une famille dans l'île était, pour Françoise de Carnöet, une preuve essentielle de qualité. Ainsi, elle considérait les Silvaigre, les Humbert, les Tréhouart ou les Huquelier, mais n'avait que du mépris pour les Luneretz, les Gouraud ou les Kéritel. "Ce sont des gens du XIX<sup>e</sup> siècle, disait-elle, ou même peut-être pire !" »<sup>581</sup>.

Le roman ne manque pas de faire ressortir le prestige associé au premier membre de la famille qui a foulé le sol de l'Isle de France, nommément François Marie de Carnöet. Le récit qu'il a laissé de son périple l'immortalise à jamais et constitue une preuve irréfutable de la légitimité et des droits du sol de la famille de Carnöet. Il existe aussi un autre manuscrit, beaucoup moins romanesque, laissé par le petit fils de François Marie, Hervé de Carnöet, celui qui a véritablement construit la fortune de la famille. Ensemble, ces deux textes constituent la pierre angulaire de l'identité de la famille dans l'île. Dans le cadre des élites franco-mauriciennes, ce type de document est d'une importance capitale, car le texte contribue à ancrer une famille dans un corps social inaltérable. En d'autres termes, les récits des ancêtres deviennent des symboles identitaires que personne ne pourra jamais contester. Voilà pourquoi, année après année, le soir du réveillon du nouvel an, la famille Carnöet a sa table réservée au *Dodo Club*, « le club le plus sélectif du monde fondé en 1928, dont on ne fait partie qu'en montrant patte vraiment blanche »<sup>582</sup>.

L'argent, ou plutôt ce qu'il permet d'acquérir dans le but de se différencier de la masse, est essentiel pour maintenir l'héritage d'origine française. Dans les romans étudiés, les élites blanches n'ont jamais de problèmes financiers. Ce serait plutôt le contraire, comme nous le montre cet extrait d'une conversation entre Bénie et sa mère qui déclare : « L'argent, c'est quoi ? (...) Quand il n'y en a plus, il y en a encore à la banque et il y en aura assez jusqu'à la fin de notre vie »<sup>583</sup>. La puissance des élites franco-mauriciennes provient de leur patrimoine foncier qu'ils peuvent développer à leur guise ainsi que de leur mainmise sur la culture de la canne à sucre, comme c'est le cas des Manière de Riche en Eau : « (...) Papa sucrier,

---

<sup>580</sup> G. Dormann, *op. cit.*, p. 307.

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>583</sup> *Ibid.*, p. 73-74.

maman basalte, gros-gros pal'tots »<sup>584</sup>. Dans *À l'autre bout de moi*, la résidence de la famille Augier est décrite comme « un vrai domaine seigneurial »<sup>585</sup>, terme qui pourrait aussi s'appliquer à la résidence historique des Carnöet, l'*Hermione*. Une telle aisance financière permet un repli identitaire qui consacre la non-mixité. Ainsi, Caroline de Luneretz voyage en première classe, ce qui lui donne l'occasion de déclarer à Bénie qui est en classe économique : « Avec tous ces Indiens-là, je te plains ! »<sup>586</sup>. Bien qu'on ne puisse pas empêcher l'accès de la première classe à d'autres composantes de la population, cela reste un lieu de prédilection pour les élites franco-mauricienne, tout comme l'est l'unique *Prisunic* de l'île. Si ce supermarché est ouvert à tous, le fait qu'il soit situé à Curepipe, la ville qui, historiquement de par son climat tempéré, a attiré la population franco-mauricienne, le prédestine à être un point de rencontre pour cette tranche de la population. D'ailleurs, Geneviève Dormann parle de « temple de la consommation blanche »<sup>587</sup>. Il faut se rendre compte que dans les années quatre-vingts, il est très difficile, voire impossible, de trouver des denrées tant prisées par la population européenne de l'île comme le camembert ou d'autres produits régionaux. Comme le *Prisunic* est le premier établissement à proposer de tels produits, souvent à des prix prohibitifs, il devient du jour au lendemain l'un des points de ralliement de l'élite franco-mauricienne. En fait, la consommation de produits français est une condition *sine qua none* qui marque l'appartenance à un tel groupe. Dans ce contexte, l'automobile par excellence est une « Peugeot, voiture de luxe s'il en fût, à Maurice »<sup>588</sup>.

L'identité des élites franco-mauriciennes est aussi rattachée au mythe d'Adrien d'Épinay. Dans *Le Bal du dodo*, l'un des ancêtres de Bénie, Hervé de Carnöet, est l'ami du fondateur du journal *Le Cernéen*. Plus tard, nous apprenons que la fabuleuse propriété des Carnöet, l'*Hermione*, a été construite grâce aux indemnités reçues de l'administration britannique comme compensation pour l'abolition de l'esclavage à l'île Maurice. Or, rien de cela n'aurait été possible sans les missions et l'action d'Adrien d'Épinay auprès du gouvernement de sa majesté. Selon Toussaint<sup>589</sup>, Antoine Zacharie Adrien d'Épinay est né à l'Isle de France en 1794. Homme de loi, homme politique et grand propriétaire sucrier, il est connu pour avoir brillamment défendu la cause des élites sucrières auprès des Anglais. L'histoire (réécrite) dans une tentative de réhabiliter les lésés des diverses vagues d'immigrations fait qu'aujourd'hui, Adrien d'Épinay est quelquefois perçu comme le pire des esclavagiste. D'ailleurs, en février 2006, le ministre des administrations régionales, James Burty David, avait créé une vive polémique en menaçant de faire « déboulonner » la statue du Franco-Mauricien qui se trouve au

<sup>584</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>585</sup> M.-T. Humbert, *op. cit.*, p. 21.

<sup>586</sup> G. Dormann, *op. cit.*, p. 11.

<sup>587</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>588</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>589</sup> Auguste Toussaint, *Les Missions d'Adrien d'Épinay (1830-1834)*. Ile Maurice: The General Printing & Stationary cy. Ltd, 1946, p. V.

Jardin de la Compagnie. Or, il semble bien qu'aucun document n'atteste qu'Adrien d'Épinay n'ait été contre l'abolition de l'esclavage. En tant que propriétaire d'esclaves et défenseur officiel des élites franco-mauriciennes, son objectif principal est d'obtenir une compensation financière pour la perte de la main d'œuvre forcée. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le rapport<sup>590</sup> qu'il remet au conseil de gouvernement en 1832. Dans ce document qui prend fait et cause pour les élites sucrières, l'auteur souligne que l'émancipation générale n'est qu'une question de temps. Au bout du compte, l'action concertée des élites franco-mauriciennes et d'Adrien d'Épinay rapportera « £ 2, 112, 632-10s- 11¼d, soit environ Rs 31, 659, 495 »<sup>591</sup>.

### Le Péril hindou

La plus grande menace à la domination des élites franco-mauriciennes est sans aucun doute l'arrivée sur l'échiquier politique d'autres élites issues de l'immigration, nommément celles d'origine hindoue. Depuis le non-respect du traité de Capitulation de 1810, les colons français avaient eu fort à faire pour contrecarrer les plans de l'administration britannique. Or, voilà que cette dernière se trouve un allié de taille en la personne des élites hindoues qu'elle a elle-même mises en place dans le but d'instituer un système de « *power sharing* ». C'est vers la fin de la Première Guerre mondiale qu'apparaît la menace potentielle que représente la présence massive de gens issus de l'engagisme à l'île Maurice. À l'origine, cette main d'œuvre est importée d'Inde pour suppléer à la pénurie de main d'œuvre à laquelle fait face l'industrie sucrière à la suite de l'abolition de l'esclavage. Cependant, il faudra attendre les années cinquante pour que le concept de « péril hindou » soit théorisé par Noël Marrier d'Unienville : « On sait que les Hindous de ce pays constituent un groupe majoritaire fortement imprégné d'esprit nationaliste. Le groupe mixte (population de couleur), le groupe musulman et le groupe chinois se demandent actuellement s'il n'est pas infiniment préférable de subir l'influence prépondérante du Blanc (qui est d'ailleurs maintenant très atténuée) plutôt que celle de l'Hindou »<sup>592</sup>.

Le discours de d'Unienville reprend l'argument des rétrocessionnistes développé au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dès 1919, ce mouvement politique réclame officiellement aux gouvernements français et britannique le rattachement de l'île Maurice à la France. Nous assistons alors à une scission des élites franco-mauriciennes : d'un côté, les rétrocessionnistes, conduits par le comte Hervé de Rauville et le baron

<sup>590</sup> Adrien d'Épinay, « Rapport fait par Adrien d'Épinay au conseil du gouvernement, en 1832, sur les moyens les plus propres à obtenir la plus grande amélioration possible de la condition des esclaves à l'île Maurice et à les préparer à jouir de l'état de liberté sans compromettre le sort de la colonie ». Ile Maurice, Archives de Maurice, Vol IA 21, n° 3/142.

<sup>591</sup> A. Toussaint, *op. cit.*, note 81, p. 194.

<sup>592</sup> Noël Marrier d'Unienville, *L'Œuvre étonnante des Mauriciens*. Ile Maurice: General Printing and Stationary, 1953, p. 62.

Eugène de Rosnay entre autres, mouvement largement soutenu par les gens de couleur, et de l'autre côté, les anti-rétrocessionnistes, avec Adolphe Duclos et Émile Sauzier. Pour ces derniers, un rattachement à la France équivaldrait à la perte des marchés préférentiels en Inde et en Grande Bretagne. Au final, les élections législatives de 1921 verront le rejet de la rétrocession, ce qui laisse la voie libre au concept du « *power sharing* ». Dans les années cinquante, un tel système fait craindre une annexion de l'île Maurice par l'Inde, qui contribue à un malaise de même qu'un antagonisme envers les Hindous chez les minorités blanches et autres.

Sur le plan de la littérature, cet antagonisme se traduit par un rejet total des Hindous, que ce soit chez Geneviève Dormann ou chez Marie-Thérèse Humbert. Il ne peut y avoir aucun lien social entre les élites franco-mauriciennes et les Indiens. Ainsi, Thérèse de Carnôet rentre dans une agitation furieuse le jour où son fils Vivian ramène une Indienne qu'il a rencontrée à un cours donné à l'Alliance Française. Devant la fille, Rani, elle prend son fils à parti en lui disant : « Qu'est-ce que c'est que ça ? »<sup>593</sup>. Dans de telles conditions, il est évident que même des relations d'amitiés sont impossibles entre les gens des élites franco-mauriciennes et les Indo-Mauriciens. Nous retrouvons une situation similaire, bien que plus complexe, dans le texte d'Humbert. Ici, le fait que Nadège fréquente un Indien ne peut avoir que des conséquences désastreuses sur la relation que sa sœur Anne entretient avec Pierre Augier, un membre des élites franco-mauriciennes. En effet, dans les années soixante-dix, aucune famille franco-mauricienne qui se respecte ne pouvait avoir des liens, aussi éloignés fussent-ils, avec des Indo-Mauriciens. D'ailleurs, le père de Nadège, un homme de couleur qui se glorifie d'avoir, comme ancêtre, le corsaire Morin-le-rouge originaire de Normandie, entre dans une rage folle quand il apprend la relation de sa fille avec un Hindou : « Fils de pute, tu as osé mettre tes mains noires sur ma fille ! »<sup>594</sup>.

Le rejet de ce qui est indien ne se limite pas à l'individu mais à la culture. En comparaison à la culture européenne, la culture de la grande péninsule est perçue comme étant inférieure. Seule Laure, la Française, peut se permettre de porter « des bijoux d'Indienne qu'aucune sœur, qu'aucune cousine de Loïc de Carnôet n'aurait osé porter. Sur Laure, ils devenaient parure de reine barbare »<sup>595</sup>. Ici, il est clair que ce qui est indien n'est pas civilisé puisque « barbare » ! En fait, la personne d'origine indienne n'est acceptée que si elle se conçoit en tant que subordonnée, comme c'est le cas avec la bonne des Morin. Or, ces derniers ne sont que des gens de couleur. Chez les élites franco-mauriciennes comme les Carnôet, même la bonne ne saurait être d'origine indienne car au bout du compte, l'Hindou représente une menace permanente. Pour Thérèse de Carnôet, il est dangereux pour Bénie de vivre seule à *L'Hermione*, vu que c'est une « maison isolée avec tous ces Indiens

<sup>593</sup> G. Dormann, *op. cit.*, p. 118.

<sup>594</sup> M.-T. Humbert, *op. cit.*, p. 345.

<sup>595</sup> G. Dormann, *op. cit.*, p. 44.

qui rôdent autour (...) »<sup>596</sup>. Autant la population créole ou les descendants d'esclaves ne sont pas perçus comme une menace, autant le péril hindou demeure.

Lors de cette étude, nous avons démontré comment les éléments phares de la construction historique et du maintien d'une élite se retrouvent dans les textes littéraires. Dès la signature du Traité de Capitulation de 1810, les élites franco-mauriciennes ont été forcées à s'opposer à des forces extérieures (les Britanniques et les élites politiques hindoues) dans le but d'assurer la pérennité de leurs droits du sol. En accomplissant un repli identitaire qui se cristallise autour de la culture et de la langue française, ils ont fini par s'isoler et échapper, ainsi, au péril de la mixité.

---

<sup>596</sup> *Ibid.* p. 267.